

**Barreau du Québec
École du Barreau**

**États financiers
au 31 mai 2014**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 18
Renseignements supplémentaires	19 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux membres du comité de la formation professionnelle
Barreau du Québec**

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2014 et l'état des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 2 octobre 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	2 318 025	2 445 874
Subvention gouvernementale – ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie – stages internationaux	70 000	170 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	4 872 575	4 445 394
Documentation	960 823	875 176
Séances de reprise	58 073	94 196
Demandes de révision	3 897	2 783
Revenus nets de placements (note 5)	85 505	58 882
Autres	195 303	245 521
	<u>8 564 201</u>	<u>8 337 826</u>
Dépenses		
Direction de la formation	816 488	699 959
Service du programme et des évaluations	4 764 359	4 968 041
Centre de Montréal	939 863	894 006
Centre de Québec	710 153	685 075
Centre d'Ottawa	310 420	302 288
Centre de Sherbrooke	552 980	535 299
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	323 720	383 926
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(150 000)
Comités	40 643	69 630
	<u>8 333 626</u>	<u>8 388 224</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses avant les projets	230 575	(50 398)
Projets	(32 199)	(193 503)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>198 376</u>	<u>(243 901)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 12 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	2014			2013	
	Surplus réservés (page 6) \$	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
Solde au début	872 000	564 806	407 315	1 844 121	2 088 022
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 4)		(207 620) (a)	405 996	198 376	(243 901)
Virement des surplus réservés (page 6)	(717 199)		717 199		
	<u>154 801</u>	<u>357 186</u>	<u>1 530 510</u>	<u>2 042 497</u>	<u>1 844 121</u>
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles		17 005	(17 005)		
Virement aux surplus réservés (page 6)	1 156 159		(1 156 159)		
	<u>1 156 159</u>	<u>17 005</u>	<u>(1 173 164)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>1 310 960</u></u>	<u><u>374 191</u></u>	<u><u>357 346</u></u>	<u><u>2 042 497</u></u>	<u><u>1 844 121</u></u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau
Surplus réservés
 pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	2014										2013			
	Développement international	Variation de la charge de retraite	Site Internet et BQAPP	Refonte du tableau de Fonds	Sécurité Centre MTL	Développement et mise à jour de programmes	Aménagements et plan de contingence	Réforme du programme (normes nationales)	Guide des processus	Code de déontologie	Code procédure civile	Réforme des programmes	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	75 000	130 000	112 000		15 000	5 000	75 000		40 000			420 000	872 000	1 285 000
Affectation des surplus libres (page 5)		370 000	26 159	100 000				100 000		60 000	500 000		1 156 159	238 345
Virement aux surplus libres (page 5)	75 000	500 000	138 159	100 000	15 000	5 000	75 000	100 000	40 000	60 000	500 000	420 000	2 028 159	1 523 345
Solde à la fin	50 000		123 159				75 000		40 000	9 040		420 000	717 199	651 345
	25 000	500 000	15 000	100 000	15 000	5 000	-	100 000	-	50 960	500 000	-	1 310 960	872 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	198 376	(243 901)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	207 620	222 034
Variations de la juste valeur des placements	(40 185)	(34 912)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Diminution des subventions à recevoir du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	2 582 973	257 337
Diminution (augmentation) des créances diverses	(59 353)	75 454
Diminution des intérêts courus	1 682	3 419
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(25 825)	29 404
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(94 471)	95 723
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	129 571	214 737
Diminution de la provision pour charges locatives à payer	(13 526)	(9 938)
Augmentation des charges de retraite payées d'avance	(19 295)	(147 764)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 867 567</u>	<u>461 593</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(35 055)	(21 003)
Immobilisations corporelles	(17 005)	(166 504)
Immobilisations incorporelles		(977)
Variation nette des avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	1 907	
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec		16 390
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(50 153)</u>	<u>(172 094)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec	(736 825)	(363 948)
Variation nette du dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec		3 051
Variation nette du dû à la Fondation du Barreau du Québec	510	
Variation nette du dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec		540
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(736 315)</u>	<u>(360 357)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>2 081 099</u>	<u>(70 858)</u>
Encaisse au début	201 496	272 354
Encaisse à la fin	<u>2 282 595</u>	<u>201 496</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau
Situation financière
 au 31 mai 2014

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 282 595	201 496
Subventions à recevoir du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	263 169	2 846 142
Créances diverses (note 6)	73 944	14 591
Intérêts courus	1 352	3 034
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec (note 12)		1 907
Frais payés d'avance	161 907	136 082
	<u>2 782 967</u>	<u>3 203 252</u>
Long terme		
Placements (note 7)	987 965	912 725
Immobilisations corporelles (note 8)	344 821	517 388
Immobilisations incorporelles (note 9)	29 370	47 418
Charges de retraite payées d'avance (note 11)	206 300	187 005
	<u>4 351 423</u>	<u>4 867 788</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	385 560	480 031
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 12)	622 760	1 359 585
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (note 12)	69 806	69 806
Dû à la Fondation du Barreau du Québec (note 12)	510	
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec (note 12)	540	540
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 211 481	1 081 910
Provision pour charges locatives à payer	18 269	31 795
	<u>2 308 926</u>	<u>3 023 667</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	374 191	564 806
Libres		
Non affectés (page 5)	357 346	407 315
Réservés (page 6)	1 310 960	872 000
	<u>2 042 497</u>	<u>1 844 121</u>
	<u>4 351 423</u>	<u>4 867 788</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations et en titres de créances hypothécaires que l'École du Barreau a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts et les revenus de fonds communs de placement (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations).

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ceux pour l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École du Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée initiale des baux, 7 ans et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'École du Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle et incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. L'École de sténographie judiciaire du Québec et la Fondation du Barreau du Québec sont des entités contrôlées par le Barreau du Québec.

Avantages sociaux futurs

L'École du Barreau constitue ses obligations en vertu du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. L'École du Barreau comptabilise ses obligations découlant du régime d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime en utilisant la méthode du report et de l'amortissement. Selon cette méthode :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 10 ans (13 ans en 2013).

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées dans l'exercice où elles sont versées.

3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 418 836 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (403 581 \$ en 2013). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 41 499 \$ (43 045 \$ en 2013) et d'amortissement de mobilier d'un montant de 250 \$ (250 \$ en 2013).

5 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Intérêts, dividendes et fonds communs de placements	45 320	23 970
Variations de la juste valeur des placements	40 185	34 912
	<u>85 505</u>	<u>58 882</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

6 - CRÉANCES DIVERSES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Droits de scolarité, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 4 301 \$ (6 868 \$ en 2013)	70 387	11 991
Autres	3 557	2 600
	<u>73 944</u>	<u>14 591</u>

7 - PLACEMENTS À LONG TERME

L'École du Barreau détient conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) les placements suivants :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	<u>Quote-part</u>	<u>Montant</u>	<u>Quote-part</u>	<u>Montant</u>
	%	\$	%	\$
Obligations gouvernementales, paragouvernementales (54,1 %; 57,4 % en 2013) et de sociétés ouvertes canadiennes (45,9 %; 42,6 % en 2013)	3,93	239 821	3,93	284 553
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	3,93	5 700		
Fonds communs de placement en obligations canadiennes	3,93	265 807	3,93	297 346
Titres de créances hypothécaires canadiennes	3,93	9 351	4,60	22 783
Fonds commun de placement d'actions canadiennes	4,36	170 272	4,60	107 984
Fonds commun de placement d'actions mondiales	4,16	297 014	4,60	117 676
Fonds commun de placement d'obligations mondiales			3,93	82 383
		<u>987 965</u>		<u>912 725</u>

Barreau du Québec – École du Barreau
Notes complémentaires
 au 31 mai 2014

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	89 698	57 675	32 023	26 165
Équipement informatique	176 411	111 939	64 472	66 117
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	412 412	233 107	179 305	41 500
Aménagement des locaux – autres	373 128	334 749	38 379	49 661
Téléphonie	61 284	30 642	30 642	6 129
	<u>1 112 933</u>	<u>768 112</u>	<u>344 821</u>	<u>189 572</u>

	2013			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	130 828	72 640	58 188	43 377
Équipement informatique	181 345	67 761	113 584	61 488
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	414 990	194 185	220 805	43 045
Aménagement des locaux – autres	373 128	285 088	88 040	49 661
Téléphonie	61 284	24 513	36 771	6 128
	<u>1 161 575</u>	<u>644 187</u>	<u>517 388</u>	<u>203 699</u>

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	<u>88 425</u>	<u>59 055</u>	<u>29 370</u>	<u>18 048</u>

	2013			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	<u>90 238</u>	<u>42 820</u>	<u>47 418</u>	<u>18 335</u>

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 49 062 \$ (51 030 \$ en 2013).

Barreau du Québec – École du Barreau
Notes complémentaires
 au 31 mai 2014

11 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant l'École du Barreau du Québec, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2012, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2014 en date du 31 décembre 2013.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce régime.

La situation de capitalisation du régime d'avantages sociaux s'établit comme suit :

	\$
Obligations au titre des prestations constituées	7 498 900
Juste valeur des actifs du régime	6 348 700
Situation de capitalisation – (déficit)	<u>(1 150 200)</u>
Pertes actuarielles non constatées	1 356 500
Actif au titre des prestations constituées	<u><u>206 300</u></u>

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mai de chaque année, se présente comme suit :

Catégorie d'actifs	%
Actions	
Canadiennes	13,2
Américaines et internationales	22,0
Titres à revenu fixe	63,2
Placements alternatifs	1,6
	<u><u>100,0</u></u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

11 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau du Québec pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	%
Obligations au titre des prestations constituées	
Taux d'actualisation	4,3
Taux de croissance de la rémunération	3,0
Coût des prestations	
Taux d'actualisation	4,5
Taux de rendement prévu des actifs du régime	4,9
Taux de croissance de la rémunération	3,0

Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes des coûts constatés au titre des prestations constituées de l'exercice se présentent comme suit :

	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	274 500
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	291 500
Rendement réel des actifs du régime	(560 900)
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	291 200
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	296 300
Différence entre les rendements prévus et réels sur les actifs du régime	286 700
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel sur les obligations au titre des prestations constituées	(214 700)
Coût constaté de l'exercice	368 300

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mai 2014 s'est chiffré à 387 595 \$ (344 429 \$ au 31 mai 2013).

12 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les avances et les dus portaient intérêt au taux préférentiel moins 1,5 % jusqu'au 30 septembre 2013 (1,5 % au 31 mai 2013). Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, les dépenses nettes d'intérêts sur les avances et les dus totalisent 7 510 \$ (32 408 \$ en 2013).

Les frais d'intérêts totalisent 7 510 \$ en 2014 (32 408 \$ en 2013).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

13 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 1 776 438 \$ pour des locaux à Ottawa, à Sherbrooke et à Québec, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de Sherbrooke et ceux de l'école de Québec en vertu de contrats de location échéant le 30 septembre 2016, le 31 août 2018 et 31 décembre 2021. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 424 995 \$ en 2015, à 432 099 \$ en 2016, à 281 297 \$ en 2017, à 206 945 \$ en 2018 et à 137 194 \$ en 2019.

14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances diverses, les intérêts courus, les subventions à recevoir du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, la quote-part de titres de créances hypothécaires canadiennes, la quote-part d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes, et les placements en fonds communs d'obligations canadiennes, d'actions canadiennes et d'actions mondiales, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux quotes-parts d'obligations gouvernementales et paragouvernementales, et de coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales de même qu'aux bons du Trésor du gouvernement du Canada est aussi considéré comme négligeable.

La quote-part de certains fonds communs de placement expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'École du Barreau est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2014

14 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La quote-part d'obligations gouvernementales et paragouvernementales et la quote-part d'obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes, la quote-part des titres de créances hypothécaires et la quote-part des bons du Trésor du gouvernement du Canada portent intérêt à taux fixe exposent donc l'École du Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

La quote-part de certains fonds communs de placement expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt;

– Risque de change :

L'École du Barreau est exposée au risque de change en raison de placements libellés en devises. Au 31 mai 2014, l'École du Barreau est exposée indirectement au risque de change en raison de placements dans la quote-part d'un fonds commun d'actions mondiales;

– Risque de prix autre :

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

La quote-part de certains fonds communs de placement expose indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'École du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 2 621 060 \$ (3 067 170 \$ au 31 mai 2013), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 987 965 \$ (912 725 \$ au 31 mai 2013).

15 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	82 321	78 463
Revenus d'examens – avocats français	26 974	24 567
Revenus d'examens – avocats canadiens	15 140	68 486
Centre d'accès à l'information juridique	20 000	20 000
Revenus accessoires aux frais de scolarité	46 077	38 863
Autres	4 791	15 142
	<u>195 303</u>	<u>245 521</u>
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	460 061	342 704
Charges locatives et frais d'occupation	61 758	56 613
Frais de déplacement et de séjour	6 429	7 079
Entretien, réparations et déménagement	225	1 460
Fournitures de bureau	26 081	24 230
Frais postaux	2 889	4 821
Télécommunications	1 196	1 950
Publicité	11 897	37 994
Honoraires	24 445	12 865
Frais bancaires	136 892	96 456
Intérêts – Barreau du Québec	7 510	32 408
Créances douteuses	4 301	6 868
Impression	1 201	1 522
Cotisations	1 764	3 301
Frais divers incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec (39 050 \$; 32 719 \$ en 2013)	41 085	34 457
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et des logiciels	28 754	35 231
	<u>816 488</u>	<u>699 959</u>

Barreau du Québec – École du Barreau
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	502 731	427 698
Charges locatives et frais d'occupation	62 873	68 238
Frais de déplacement et de séjour	8 369	5 156
Stages internationaux	105 000	272 900
Entretien et réparations	113	262
Fournitures de bureau	1 726	12 009
Frais postaux	3 084	2 249
Télécommunications	2 956	4 097
Documentation aux étudiants	523 292	518 976
Promotion et représentation		200
Honoraires de consultants	90 408	76 813
Activités des étudiants	15 495	27 363
Cotisations	6 447	6 326
Frais divers	1 692	2 465
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	3 159	3 159
	<u>1 327 345</u>	<u>1 427 911</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	176 252	187 467
Enseignement	2 768 043	2 770 686
Formation des professeurs	12 634	39 084
	<u>2 956 929</u>	<u>2 997 237</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	69 398	59 095
Tenue des séances	102 253	107 112
Correction et révision	220 539	282 064
Rencontres post-évaluations	87 895	94 622
	<u>480 085</u>	<u>542 893</u>
	<u>4 764 359</u>	<u>4 968 041</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	509 550	469 242
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 41 499 \$ (43 045 \$ en 2013) d'amortissement d'aménagement des locaux et un montant de 250 \$ (250 \$ en 2013) d'amortissement de mobilier	368 507	359 929
Frais de voyage	668	2 445
Location d'équipement	588	588
Entretien et réparations	1 282	615
Fournitures de bureau	3 536	5 421
Frais postaux	5 175	5 065
Télécommunications	2 395	4 009
Cotisations	6 447	6 326
Impression	7 089	6 985
Frais divers	883	696
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	<u>33 743</u>	<u>32 685</u>
	<u>939 863</u>	<u>894 006</u>
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	375 929	332 516
Charges locatives	257 871	267 034
Frais de voyage	1 955	2 582
Location d'équipement	1 379	1 160
Entretien et réparations	3 954	2 902
Fournitures de bureau	5 244	9 188
Frais postaux	1 315	1 217
Télécommunications	9 893	10 348
Sécurité	1 095	1 116
Cotisations et formation	3 225	3 163
Frais divers	2 329	2 265
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	<u>28 696</u>	<u>34 316</u>
Amortissement d'aménagement des locaux	<u>17 268</u>	<u>17 268</u>
	<u>710 153</u>	<u>685 075</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	2014	2013
	\$	\$
CENTRE D'OTTAWA		
Traitements et charges sociales	211 735	199 956
Charges locatives	87 099	88 553
Frais de voyage	1 295	756
Location d'équipement	588	588
Fournitures de bureau	2 342	2 643
Frais postaux		4
Télécommunications	1 577	1 580
Cotisations et formation	3 209	3 148
Frais divers	1 021	714
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	1 554	4 346
	<u>310 420</u>	<u>302 288</u>
CENTRE DE SHERBROOKE		
Traitements et charges sociales	332 798	315 836
Charges locatives	113 561	116 586
Frais de voyage	2 034	2 985
Location d'équipement	1 289	1 239
Entretien, réparations et déménagement	23 673	15 681
Fournitures de bureau	1 735	5 544
Frais postaux	1 852	1 701
Télécommunications	12 204	13 425
Impression	3 664	3 672
Sécurité	347	223
Cotisations et formation	3 209	3 148
Frais divers	3 917	3 525
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	20 304	19 341
Amortissement d'aménagement des locaux	32 393	32 393
	<u>552 980</u>	<u>535 299</u>
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	323 720	383 926
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(150 000)
	<u>198 720</u>	<u>233 926</u>
COMITÉS		
Honoraires	27 606	58 981
Frais de déplacement et de séjour	12 889	10 349
Frais divers	148	300
	<u>40 643</u>	<u>69 630</u>

Barreau du Québec – École du Barreau
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mai 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
PROJETS		
Positionnement international (mission)		3 344
Site Internet et système de gestion	23 159	190 159
Code de déontologie	9 040	
	<u>32 199</u>	<u>193 503</u>